



## Compte-rendu de la Séance du conseil municipal du 13 mars 2018

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Claude\_PHILIP

**Présents :** M PHILIP, M JULIER, M BOURGADE, M BERMOND-GONNET, MME HERNANZ, MME BERGER, MME CHABAUD, MME EL HAOUESSE, MME ESSIG, M ANDRE, M CHARMASSON, M DELORME, M MABY.

**Procurations :** M LAVAUD pour M CHARMASSON, MME ROMERO pour M DELORME, M GRIVOLAS pour M JULIER, MME SEYLLER pour MME CHABAUD, MME CRUZ pour M BERMOND-GONNET (jusqu'au point 1 inclus), MME AHBIB pour MME EL HAOUESSE (jusqu'au point 7 inclus)

**Secrétaires de séance :** M BERMOND-GONNET.

### **1) Adoption PV de la séance du 05 décembre 2017**

Il s'agit d'adopter le PV du conseil municipal du 05 décembre 2017.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : M MABY, MME CHABAUD

6 ABSTENTIONS : MME SEYLLER, M LAVAUD, MME BERGER, MME ROMERO, M CHARMASSON, M DELORME.

### **2) Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (délibération 01-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Bernard JULIER**

#### **EXPOSENT**

Il s'agit de désigner un correspondant pour la commune auprès du CAUE. L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

#### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

~~Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini,~~

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Claude PHILIP en qualité de correspondant du CAUE.

### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : M LAVAUD, M MABY, MME CHABAUD, M CHARMASSON, MME BERGER, MME SEYLLER

1 ABSTENTION : MME ROMERO

### **3) Demande de subvention auprès de la région Occitanie pour la rénovation des écoles communales (délibération 02-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Bernard JULIER**

### **EXPOSENT**

L'équipe de Maîtrise d'œuvre a remis une esquisse à la commune pour les travaux au sein des écoles qui doivent porter sur :

- La mise en accessibilité (cour et bâtiment),
- Sécurité incendie et intrusion,
- Confort thermique et acoustique,
- Mise aux normes électriques et informatiques.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant sur la période 2018-2019, à savoir 2 exercices comptables :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €HT</b>
Études	100 000.00€
Travaux	1 010 000.00€
Divers et imprévus	90 000.00€
<b>Total</b>	<b>1 200 000.00€</b>

<b>Recettes</b>	<b>Montant en HT</b>
Divers financeurs (Etat, Département..)	540 000.00€
Région Occitanie	420 000.00€
Autofinancement et emprunt	240 000.00€
<b>Total</b>	<b>1 200 000.00€</b>

## PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le dépôt de demande de subvention telle que définie dans la présente décision.

## DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

14 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : MME CHABAUD, MME SEYLLER

3 ABSTENTIONS : M CHARMASSON, M MABY, M LAVAUD

### 4) Tableau des effectifs 2018 (délibération 03-2018)

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

## EXPOSENT

Le tableau des effectifs 2018 s'établit comme suit :

### Filière administrative

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
Attaché territorial	1	35/35
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35/35
Adjoint administratif	1	35/35
Adjoint administratif	1	32/35

### Filière animation

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
Adjoint d'animation	1	35/35
Adjoint d'animation	1	28/35

### Filière culturelle

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
Adjoint du patrimoine	1	22/35

### Filière médico-sociale

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
ATSEM principal de 1ère classe	1	35/35

### Filière technique

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
Agent de Maîtrise principal	2	35/35
Adjoint technique principal 2 <sup>nd</sup> e classe	3	35/35
Adjoint technique principal 2 <sup>nd</sup> e classe	1	28/35
Adjoint technique	4	35/35
Adjoint technique	1	32/35
Adjoint technique	1	28/35
Adjoint technique	1	20/35

### Non-titulaires

<u>Grade</u>	<u>Quantité</u>	<u>Quotité de travail</u>
Emplois d'avenir*	3	35/35
Apprentis	2	35/35

\*1 contrat achevé le 9 janvier 2018

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable lors de la commission administration générale du 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs 2018.

### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS : MME SEYLLER, M CHARMASSON, M MABY, MME CHABAUD, M LAVAUD, MME BERGER, MME ROMERO,

5) **Modification du tableau des effectifs – Recrutement de 2 emplois saisonniers (délibération 04-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

**EXPOSENT**

Il s'agit de procéder au recrutement du personnel saisonnier affecté à la piscine pour la saison 2018, qui débutera le 2 juin et s'achèvera le 2 Septembre.

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable lors de la commission administration générale du 26 Février 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** un poste relatif au cadre d'emplois des éducateurs principaux des APS contractuel à temps complet pour exercer la fonction de Maître-Nageur Sauveteur et un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour exercer la fonction de régisseur,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements,
- **D'INDIQUER** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 12 du BP 2018.
- 

**DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

14 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS : M CHARMASSON, M LAVAUD, M MABY, MME SEYLLER, MME CHABAUD.

6) **Approbation du compte de gestion 2017 de la commune (délibération 05-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

**EXPOSENT**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir voté le budget primitif le 4 avril 2017 et les décisions modificatives n°1 et n°2, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	599 690.39 €
012	Charges de personnel	868 522.13 €
014	Atténuation de produits	108 435.00 €
065	Autres charges	176 757.12 €
066	Charges financières	46 931.39 €
067	Charges exceptionnelles	32.70 €
	<b>Total</b>	<b>1 800 368.73 €</b>
023	Virement en investissement	0.00€
	<b>Total Général</b>	<b>1 800 368.73 €</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	91 371.24 €
070	Produits des services	303 138.25 €
073	Impôts et taxes	1 620 523.06 €
074	Dotations	112 205.93 €
075	Autres produits	2 169.14 €
077	Produits exceptionnels	8 570.19 €
	<b>Total Général</b>	<b>2 137 977.81 €</b>

### Soit en fonctionnement :

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>337 609.08 €</b>
------------------------------------	---------------------

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
016	Emprunts	181 201.13 €
	Opérations (cumulées)	704 100.55 €
	<b>Total</b>	<b>885 331.68 €</b>
041	Opérations patrimoniales	9 526.04 €
	<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>9 526.04 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>894 857.92 €</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Subventions	130 417.64 €
016	Emprunts	350 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>480 417.64 €</b>
10	Dotations, fonds divers...	156 607.59 €
1068	Excédent de fonct° capitalisé	240 343.83 €
	<b>Total général</b>	<b>877 369.06 €</b>

### Soit en investissement :

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>- 17 488.86 €</b>
------------------------------------	----------------------

### Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2017 :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affecté à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	198 959.13€	0.00€	- 17 488.86€	181 470.27€
Fonctionnement	485 757.13€	240 343.83€	337 609.08€	583 022.38€
<b>TOTAL</b>	<b>684 716.26€</b>	<b>240 343.83€</b>	<b>320 120.22€</b>	<b>764 492.65€</b>

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte de gestion 2017 de la commune annexé à la présente décision,  
Vu l'avis favorable lors de la commission administration générale du 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2017 de la commune.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : MME CHABAUD

6 ABSTENTIONS : M LAVAUD, MME SEYLLER, M MABY, M CHARMASSON, MME ROMERO, MME BERGER.

## 7) Compte administratif 2017 (délibération 06-2018)

RAPPORTEUR : Richard BERMOND-GONNET

### EXPOSE

Il convient d'examiner le compte administratif 2017 de la commune, identique en tout point au compte de gestion, qui s'établit comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	599 690.39 €
012	Charges de personnel	868 522.13 €
014	Atténuation de produits	108 435.00 €
065	Autres charges	176 757.12 €
066	Charges financières	46 931.39 €
067	Charges exceptionnelles	32.70 €
	<b>Total</b>	<b>1 800 368.73 €</b>
023	Virement en investissement	0.00€
	<b>Total Général</b>	<b>1 800 368.73 €</b>

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	91 371.24 €
070	Produits des services	303 138.25 €
073	Impôts et taxes	1 620 523.06 €
074	Dotations	112 205.93 €
075	Autres produits	2 169.14 €
077	Produits exceptionnels	8 570.19 €
	<b>Total Général</b>	<b>2 137 977.81 €</b>

#### Soit en fonctionnement :

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>337 609.08 €</b>
------------------------------------	---------------------

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
016	Emprunts	181 201.13 €
	Opérations (cumulées)	704 100.55 €
	<b>Total</b>	<b>885 331.68 €</b>
041	Opérations patrimoniales	9 526.04 €
	<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>9 526.04 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>894 857.92 €</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Subventions	130 417.64 €
016	Emprunts	350 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>480 417.64 €</b>
10	Dotations, fonds divers...	156 607.59 €
1068	Excédent de fonct° capitalisé	240 343.83 €
	<b>Total général</b>	<b>877 369.06 €</b>

### Soit en investissement :

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>- 17 488.86 €</b>
------------------------------------	----------------------

### Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2017 :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affecté à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	198 959.13€	0.00€	- 17 488.86€	181 470.27€
Fonctionnement	485 757.13€	240 343.83€	337 609.08€	583 022.38€
<b>TOTAL</b>	<b>684 716.26€</b>	<b>240 343.83€</b>	<b>320 120.22€</b>	<b>764 492.65€</b>

Monsieur PHILIP, Maire, ne participe pas au vote.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2017 de la commune annexé à la présente décision,  
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2017 de la commune.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : MME CHABAUD

6 ABSTENTIONS : M MABY, MME CHARMASSON, MME ROMERO, MME SEYLLER, MME BERGER, M LAVAUD

### **8) Affectation de résultat (délibération 07-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

#### EXPOSENT

Les comptes de l'exercice 2017 sont arrêtés et font apparaître comme résultat :

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>
339 379.40 €	181 470.27 €	243 642.98 €

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AFFECTER** le résultat 2017 de la commune.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

6 ABSTENTIONS : MME ROMERO, MME BERGER, MME SEYLLER, M MABY, M CHARMASSON, M LAVAUD

### **9) Taux d'imposition (délibération 08-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

#### EXPOSENT

Il convient annuellement de fixer les taux d'imposition des 3 taxes pour 2017. Il est rappelé que l'effort fiscal de la commune est de 0.83% en 2017 (source DGFIP), ce qui signifie que l'imposition

supportée par les habitants de Tavel est inférieure à 17% de la moyenne. Les taux restent inchangés, à savoir :

<b>Taxe d'habitation</b>	5.56%	135 000.00€
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	9.92%	215 000.00€
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	64.85%	92 000.00€
	<b>Total</b>	<b>442 000.00€</b>

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
 Vu l'état de notification n° 1 259 COM des bases d'impositions prévisionnelles,  
 Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** l'application des taux d'imposition pour l'année 2018,
- **DE CHARGER** le Maire de procéder à la notification de cette décision à l'administration fiscale.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : M DELORME, MME CHABAUD

5 ABSTENTIONS : MME BERGER, M MABY, M CHARMASSON, M LAVAUD, MME SEYLLER

## **10) Emprunts 2018 (délibération 09-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

### EXPOSENT

Des négociations avec des organismes bancaires en vue d'obtenir un prêt afin de financer les investissements communaux ont été engagées, le conseil municipal doit désormais opérer son choix sur l'emprunt de la banque postale dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont détaillées ci-dessous :

<b>Score GISSLER</b>	1A
<b>Montant du contrat de prêt</b>	450 000 €
<b>Durée de contrat de prêt</b>	15 ans
<b>Objet du contrat de prêt</b>	Financer les investissements (écoles)

La Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2033 est mise en place lors du versement des fonds

<b>Montant</b>	450 000 €
<b>Versement des fonds</b>	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 7 mai 2018 avec versement automatique à cette date
<b>Taux d'intérêt annuel</b>	1.45%
<b>Base de calcul des intérêts</b>	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360

Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0.20% du montant du contrat de prêt

### PROPOSITION

Vu la loi 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires,  
Vu le décret 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec la banque postale.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE : M LAVAUD, MME CHABAUD, M MABY, MME ROMERO, MME SEYLLER, MME BERGER, M CHARMASSON

1 ABSTENTION : M DELORME.

### **11) Budget primitif (délibération 10-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE**

### EXPOSENT

Le Budget Primitif 2018 de la commune s'établit de la manière suivante :

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	643 852.49 €
12	Charges de personnel	918 303.36 €
14	Atténuation de produits	108 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	197 293.55 €
66	Charges financières	60 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 130.00 €
022	Dépenses imprévues	20 000.00 €
023	Virement en investissement	332 000.00 €

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de charges	50 500.00 €
70	Vente de produits	213 350.00 €
73	Impôts et taxes	1 583 350.00 €
74	Dotations	88 800.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 200.00 €
76	Produits financiers	2 600.00 €
77	Produits exceptionnels	2 000.00 €
R002	Résultat reporté	339 379.40 €

<b>Total des sections de fonctionnement</b>	<b>2 281 179.40 €</b>
---	-----------------------

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
16	Remboursement de la dette	230 00.00 €
20-21-23	Total Immobilisations	1 255 124.64 €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €

### Recettes d'investissement

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations	101 000.00 €
13	Subventions d'investissement	157 011.39 €
16	Emprunts et dettes	450 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	332 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	40 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	243 642.98 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	181 470.27 €

<b>Total des sections d'investissement</b>	<b>1 505 124.64€</b>
--	----------------------

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le BP 2018 M14 de la commune annexé à la présente décision,  
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 26 Février 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2018 M14 de la commune.

## DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : MME BERGER, MME SEYLLER, MME CHABAUD, M CHARMASSON, M LAVAUD, M MABY

1 ABSTENTION : MME ROMERO

### 12) Taxe d'habitation – Suppression de l'abattement général à la base antérieurement institué (délibération 11-2018)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

#### EXPOSENT

Le conseil municipal de Tavel, lors de ses séances du 21 juin 1985 et du 30 juin 1994, a appliqué des abattements à la base de la taxe d'habitation.

Cet abattement ne bénéficiait qu'aux résidences principales, et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des impôts, et plus particulièrement ses articles 1411 II. 2, 1411 II. 3 et 1417

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** les délibérations du conseil municipal du 21 juin 1985 et du 30 juin 1994,
- **DE SUPPRIMER** l'abattement général à la base antérieurement institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **DE CHARGER** le Maire de notifier la présente décision aux services fiscaux.

#### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE : MME BERGER, MME ROMERO, MME SEYLLER, MME CHABAUD, M LAVAUD, M CHARMASSON, M MABY

1 ABSTENTION : M DELORME

**Fin de séance à 20h00**

Pour extrait conforme

Le Maire  
Claude PHILIP

